Programme de Formation

CACES® R486 - Plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP / nacelles) - Initiale

Description

Formation conforme à la recommandation R486 de la CNAM - catégorie A ou B, 2 catégories sur devis.

Points Forts

Formation conforme à la recommandation R486 de la CNAM - catégorie A ou B, 2 catégories sur devis.

Public visé

- Toute personne amenée à utiliser une nacelle élévatrice (PEMP), débutante ou expérimentée non certifiée

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Conduire une PEMP en sécurité pour les personnes et le matériel
- Appliquer les règles de sécurité de prise en main et de conduite (référentiel R486)
- Accéder et évoluer en hauteur en sécurité
- Signaler les anomalies et difficultés rencontrées
- Obtenir le CACES® R486 dans la catégorie visée (A ou B)

Organisation

Durée : 21 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Description

- **Formation théorique (7 h)**
 - Contexte et accidentologie (sources CRAM)
 - Réglementation : arrêté du 2 décembre 1998, recommandation R486, obligations de l'employeur, responsabilités pénales
 - Matériel : types de PEMP, caractéristiques, performances et limites d'utilisation
 - Sécurité de la conduite : abaques et courbes de travail, documents réglementaires, vérifications avant utilisation
 - Risques liés à l'environnement (lignes électriques, vent, obstacles)
 - Gestes de commandement
 - EPI : harnais, longe
- **Formation pratique (7 h)**
 - Prise de poste : vérification des sécurités et de l'état mécanique
 - Déplacements en ligne droite, en courbe, en marche avant et arrière
 - Positionnement et stabilisation, balisage de la zone surplombée
 - Appréciation de la vitesse du vent
 - Manœuvres en environnement : obstacles, simultanéité des commandes, surcharge, risque électrique

 - Réaction en cas d'anomalie, utilisation du poste de secours et de dépannage
 - Opérations de fin de poste et mise en position de transport
- **Tests CACES® théorique et pratique (7 h)**

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Avoir un avis favorable de la médecine du travail (aptitude médicale)
- Maîtriser les savoirs de base : lecture, écriture, calcul
- Se munir de ses équipements de protection individuelle (EPI) : chaussures de sécurité, gilet haute visibilité, gants
- Être muni d'un harnais et d'une longe (ou fournis sur place)

Modalités pédagogiques

- Alternance théorie / pratique
- Mises en situation de conduite réelles
- Analyse de cas d'accidents (sources CRAM / INRS)
- Entraînement aux épreuves du CACES®

Moyens et supports pédagogiques

- Support de cours individuel remis à chaque participant
- Exposés participatifs illustrés (projection, photos, vidéos, retours d'accidents)
- Exercices pratiques sur engins et terrain d'évolution adaptés
- Formation 100 % présentiel, dispensée par un formateur-testeur certifié

Modalités d'évaluation et de suivi

- **Positionnement en amont**
 - Questionnaire de positionnement et vérification des prérequis (aptitude médicale, EPI)
- **Pendant la formation**
 - Feuilles d'émargement par demi-journée
 - Exercices pratiques suivis par le formateur
- **Fin de formation**
 - Épreuves théorique et pratique selon la recommandation CNAM, réalisées par un testeur certifié
 - Réussite : note minimale de 70/100 à chacune des deux épreuves
 - En cas d'échec partiel : bénéfice de la partie réussie conservé 12 mois (seule la partie échouée est à repasser, après formation adaptée, auprès du même organisme)
 - Délivrance du CACES® par catégorie et d'une attestation individuelle de fin de formation
 - Le CACES® permet à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite
- **Satisfaction**
 - Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation
 - Questionnaire de satisfaction à froid à J+60